



04

AU

07

OCTOBRE
2023



LES ÉPICURIENNES DE BELLEY

 FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE

RÈGLEMENT CONCOURS AMATEURS

35^e



Les Épicuriennes de Belley

du 21 juillet au 7 octobre 2023 - Règlement du concours amateurs

Pour cette 35^e édition, les Épicuriennes de Belley, festival de la gastronomie, vous propose quatre jours de fête de partages et de dégustations sur le thème savoureux des sauces.

Nous aurons l'honneur cette année de compter sur le parrain, **Mickaël AR-NOULT**, chef deux étoiles du restaurant Les Morainières à Jongeux. Il sera notre grand témoin tout au long du festival et le gardien du bon goût.

Le festival sera ouvert à tous les curieux et gourmands, amateurs comme professionnels.

Modalités du concours

Thème : A toutes les sauces !

Article 1

Du 21/07/23 au 07/10/23 inclus, la Ville de Belley organise le « Concours de cuisine amateur des Épicuriennes de Belley », dont le règlement est accessible à l'adresse du site www.belley.fr

Article 2

Pour participer, les candidats se rendent sur le site internet de la ville (<https://vu.fr/xCiF>) du 21/07/23 au 12/09/23. Sur ce site, les participants téléchargent un formulaire à compléter. Ils devront ensuite le transmettre accompagné de leurs recettes détaillées et de photos du résultat respectant les conditions définies dans les règles du jeu et renvoyer le tout à epicuriennes@belley.fr.

Les gagnants font élection de domicile à l'adresse indiquée dans le bulletin de participation.

Les recettes validées par l'organisateur seront soumises aux votes d'un jury de professionnels qui se réunira le 18/09/23 pour les présélections de 4 candidats. Les recettes devront correspondre au thème de cette édition : À toutes les sauces !

Un plat (à reproduire lors de la demi-finale)

- Réaliser un plat pour 4 personnes autour de la truite (filet de truite épais issu d'un poisson de 2 à 3 kg fourni par l'organisation le jour de la demi-finale)
- La garniture est libre, ainsi que la sauce, indispensable, qui harmonisera les différents produits.
- L'utilisation et la gestion de produits de saison font partie intégrante du jugement de la recette.
- Cuisson libre / Dressage en assiette individuelle / Choix libre de la vaisselle.

ET

Un dessert (à reproduire lors de la finale) :

- Réaliser un dessert à base de lait pour 4 personnes
 - Le lait devra être au cœur de votre dessert (fourni par l'organisation le jour de la finale)
 - Vous pourrez agrémenter celui-ci de produits ou d'épices de votre choix.
 - La recette doit mettre en valeur une sauce, un coulis ou un jus.
- Choix libre de la vaisselle ou du contenant.



Les Épicuriennes de Belley

du 21 juillet au 7 octobre 2023 - Règlement du concours amateurs

Seules les recettes personnelles non publiées dans un livre ou dans un autre site seront prises en compte. Toute recette n'appartenant pas à son auteur (vol de photos et de recettes récupérées sur des blogs) sera immédiatement interdite de publication. L'utilisation des recettes et des visuels fournis par les participants ne pourront donner lieu à une quelconque rémunération ou droits d'auteur.

Les participants acceptent la diffusion de leurs textes, photos, vidéo et nom sur tous les supports édités par la Ville de Belley pendant et suite au jeu. Les participants ont l'obligation de joindre à leur candidature par mail, avec leurs recettes, un ou plusieurs visuels de bonne qualité (.jpg, entre 1 et 4 MO).

Article 3

• **Manche 1** : Du 21/07/23 au 12/09/23 inclus, les candidats envoient à la Ville de Belley (epicuriennes@belley.fr) leurs 2 recettes personnelles réalisées sur le thème défini : déroulé détaillé de la recette accompagné d'une ou plusieurs photos, répondant aux règles du jeu. Le jury déterminera à l'issue d'un vote le 18/09/23 les 4 finalistes, correspondant à 8 recettes respectant les règles du jeu, d'après les critères techniques et visuels présentés par les candidats. Les recettes déposées sans photo ne seront pas retenues.

• **Manche 2** : Le 6 octobre 2023, les 4 finalistes participeront aux demi-finales puis s'ils sont retenus, à la finale samedi 7 octobre 2023. Deux heures leur seront accordées à chaque étape pour qu'ils réalisent en direct et face au jury (composé de professionnels et d'amateurs) la recette du plat avec laquelle ils auront candidaté. Après dégustation et appréciation des recettes, le jury déterminera à l'issue des qualifications le 6/10/23 les deux finalistes ; puis, à l'issue de la finale le 7/10/23 le gagnant du concours

Des ingrédients seront mis à leur disposition pour les qualifications (truite de Savoie : filet de truite épais issu d'un poisson de 2 à 3 kg) et la finale (lait), ainsi que le matériel suivant : un plan de travail, un point d'eau, un point d'électricité, un frigo, des plaques induction, un four, les casseroles (pour induction), nécessaire à la réalisation de leurs créations culinaires.

Les candidats devront apporter leur propre petit matériel et leurs propres ingrédients spécifiques. Ils ont également le droit de venir avec tout leur matériel et avec tous leurs ingrédients déjà pesés s'ils le souhaitent.

L'approvisionnement en produit de saison et local ainsi que leur gestion seront évalués.

Les frais de transport seront à la charge des candidats retenus. L'organisation proposera gratuitement pour les 2 finalistes un hébergement à Belley pour la



Les Épicuriennes de Belley

du 21 juillet au 7 octobre 2023 - Règlement du concours amateurs

nuit du vendredi au samedi, avec dîner au grand buffet et petit-déjeuner.

Un seul gagnant par foyer, même nom, même adresse et même e-mail. La participation est strictement nominative et si le candidat peut déposer plusieurs recettes, il ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. Les gagnants seront informés sur site directement et recevront leur lot en mains propres.

Article 4

Les prix sont les suivants :

1^{er} prix

- Un menu "confiance" pour deux personnes, au restaurant 2 étoiles Les Morainières** offert par le parrain Michaël ARNOULT – valeur 480 €
- Un bon d'achat chez les commerçants de Belley offert par l'UCAB – valeur 150 €
- Un panier de produits locaux offert par Bugey Côté Fermes – valeur 60 €
- Un livre de cuisine/gastronomie offert par la librairie Entre Parenthèses – valeur 40 €
- Une valisette offerte par les Vins du Bugey – valeur 30 €

2^e prix

- Un fumoir – appareil culinaire offert par la Maison Prémillieu – valeur 120 €
- Un panier de produits locaux offert par Bugey Côté Fermes – valeur 40 €
- Une valisette offerte par les Vins du Bugey – valeur 20 €

3^e prix et 4^e prix

- Un panier de produits locaux offert par Bugey Côté Fermes – valeur 30 €
- Une valisette offerte par les Vins du Bugey – valeur 20 €

Ces dotations, remises sur site, ne sont ni échangeables, ni négociables, ni remboursables, ni revendables. Les dotations sont susceptibles d'être modifiées (valeur de la dotation conservée).

Article 5

Le règlement complet de cette opération est disponible en mairie de Belley, 11 boulevard de Verdun - 01300 Belley. Il est consultable sur le site www.belley.fr.

Le règlement est envoyé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : Ville de Belley – Pôle culture - 11 boulevard de Verdun - 01300 Belley.

Article 6

Ce concours est réservé aux personnes majeures et habitant la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est également réservé aux amateurs non diplômés en cuisine (compris CAP passé en candidat libre). Les participants s'engagent à se rendre disponibles les 6 et 7 octobre 2023 au cas où ils soient sélectionnés. L'organisateur se réserve le droit de sélectionner de nouveaux finalistes en remplacement des candidats ne pouvant, pour un imprévu, participer aux



Les Épicuriennes de Belley

du 21 juillet au 7 octobre 2023 - Règlement du concours amateurs

épreuves les 6 et 7 octobre 2023. Les candidats absents aux épreuves finales les 6 et 7 octobre 2023 sont considérés comme ayant renoncé à leurs lots qui seront donc remis en jeu. Les dates et horaires de passage aux épreuves de demi-finale leur seront précisées à la suite des pré-sélections.

Article 7

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives qui vous concernent (art.3 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 Janvier 1978) en écrivant à l'adresse ci-dessous :

Ville de Belley – Pôle culture- 11 boulevard de Verdun - 01300 Belley

Ce règlement est déposé chez Maître ANTHOINE – 34 rue Freizier – 73004 Chambéry.

Article 8

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du règlement et l'arbitrage en dernier ressort de l'huissier de justice. En cas de contestation au règlement, seul sera recevable un courrier recommandé avec avis de réception dans un délai d'un mois après la clôture du jeu.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler ce jeu si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

